



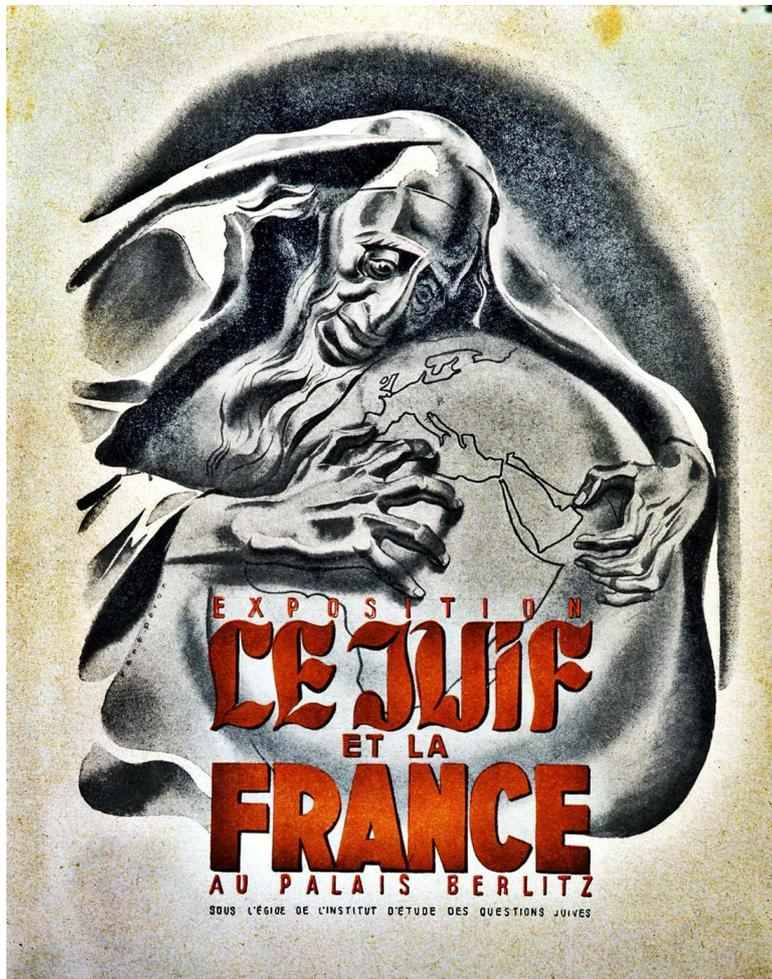
Archives départementales du Cher

Rue Heurtault de Lamerville

18000 Bourges

www.archives18.fr

Chronologie des mesures antisémites en France



1940-1944

1940

JUILLET

- 17 Une *loi concernant l'accès aux emplois dans les administrations publiques* met en place l'interdiction d'accès à de tels emplois à toute personne née d'un père étranger.
- 22 Reprochant à la loi de 1927 « *d'avoir fait des Français trop facilement* », le gouvernement de Vichy, suspend les naturalisations et adopte une *loi relative à la révision des naturalisations*. Sont concernées les acquisitions de nationalité française accordées depuis 1927. La nationalité française peut être retirée par décret après avis d'une commission¹.

SEPTEMBRE

- 27 Une ordonnance² allemande concernant les juifs est promulguée. Ceux qui ont fui la zone nord ne peuvent y retourner et les familles qui y demeurent doivent se faire recenser. Un cachet est apposé sur la carte d'identité. L'article 4 comporte un aspect économique : tout commerce dont le propriétaire est juif doit être désigné comme "entreprise juive" par une affiche spéciale rédigée en langues allemande et française.
- 27 *Loi relative à la situation des étrangers³ en surnombre dans l'économie nationale.*

OCTOBRE

- 3 *Loi portant statut des juifs*. De nombreux emplois tant publics que privés sont désormais interdits aux citoyens juifs français.
- 4 *Loi sur les ressortissants étrangers de race juive*. Le préfet a désormais tout pouvoir pour interner ou assigner à résidence les juifs étrangers.
- 7 *Loi portant abrogation du décret du gouvernement de la défense nationale du 24 octobre 1870 et fixant le statut des juifs indigènes des départements de l'Algérie*. C'est l'abrogation du décret Crémieux qui accordait aux juifs d'Algérie la nationalité française.
- 11 *Loi portant suspension de la procédure instituée par les articles 3 à 11 de la loi du 4 février 1919⁴ en ce qui concerne les israélites indigènes de l'Algérie.*
18 Deuxième ordonnance des autorités d'Occupation concernant les mesures contre les juifs. Les entreprises juives doivent être déclarées.

NOVEMBRE

- 17 *Loi relative à la surveillance des camps*. La surveillance des camps est transférée, à compter du 1^{er} novembre, au ministère de l'Intérieur.

DÉCEMBRE

- 26 *Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 octobre 1940 sur le statut des juifs*. Il fixe le traitement à percevoir par les juifs chassés de la fonction publique.

¹ 500 000 dossiers furent ainsi réexaminés et la nationalité française fut retirée à 15 000 personnes, d'origine juive en grande partie.

² Ces ordonnances ne s'appliquent qu'à la zone occupée.

³ Création de groupements de travailleurs étrangers, pour ceux âgés de 18 à 55 ans.

⁴ Dite loi "Jonnart", elle créait une nouvelle procédure d'accès à la pleine nationalité, mais avec nombre de conditions restrictives.

1941

MARS

- 9 *Décret étendant aux territoires relevant du secrétariat d'État aux colonies les dispositions d'un décret pris pour l'application de la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs.*
- 28 *Loi créant un commissariat général aux questions juives (CGQJ), dirigé par Xavier Vallat.*

AVRIL

- 11 *Loi modifiant et complétant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs.* L'application de la loi aux prisonniers de guerre et aux personnels servant outre-mer est différée jusqu'à leur retour en France.
- 26 Une troisième ordonnance allemande concernant les juifs est promulguée. Elle définit l'appartenance à la race juive. L'exercice de nombreuses activités économiques est interdite. Des gérants se substitueront aux propriétaires juifs.

MAI

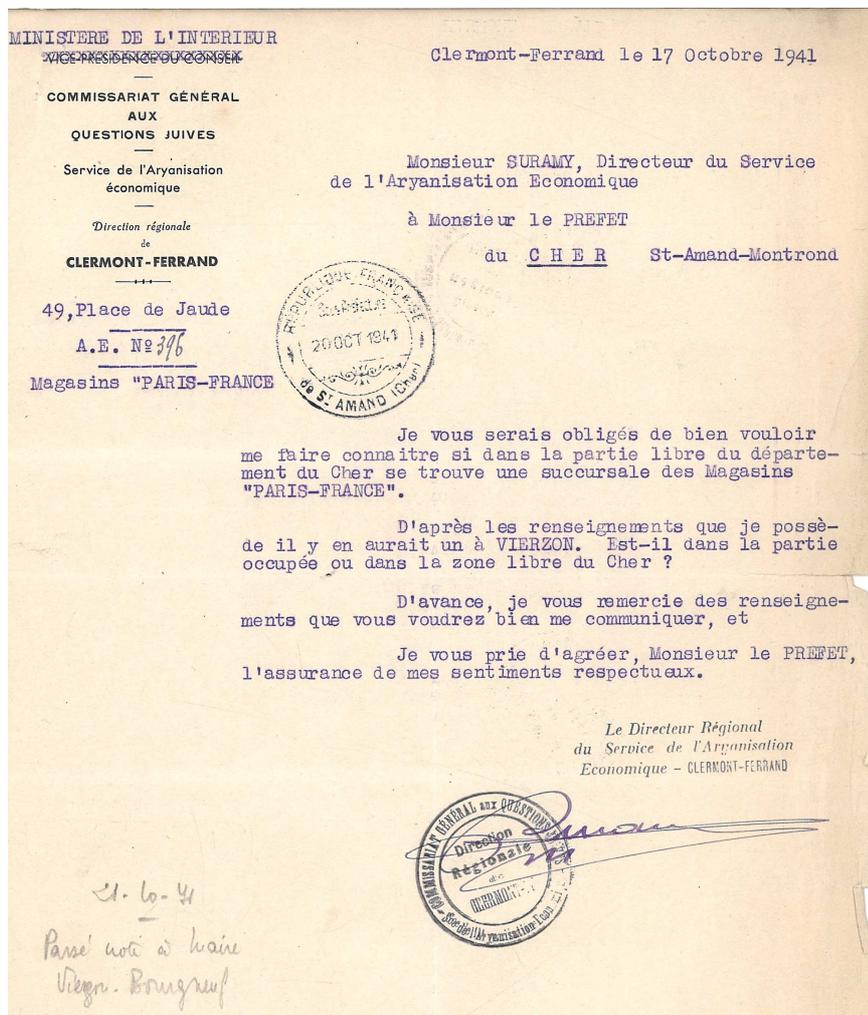
- 14 La police française effectue une première rafle dite du « billet vert » de juifs étrangers et apatrides à Paris.
- 19 *Loi modifiant l'article 2 de la loi du 29 mars 1941 créant un commissariat général aux questions juives.* Ses attributions sont étendues.
- 28 Une quatrième ordonnance allemande concernant les juifs est promulguée. Elle soumet, pour les juifs et les entreprises juives sans gérant, la circulation des capitaux et le commerce des marchandises à un contrôle administratif.
- 31 *Décret portant allocation de secours aux familles des travailleurs étrangers encadrés.*

JUIN

- 1^{er} *Loi interdisant la détention, l'achat et la vente d'armes et de munitions par les juifs indigènes d'Algérie.*
- 2 *Loi remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs.*
Loi prescrivant le recensement des juifs.
- 21 *Loi réglant les conditions d'admission des étudiants juifs dans les établissements d'enseignement supérieurs.*

JUILLET

- 13 *Loi portant prolongation du délai prévu par la loi du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des juifs.*
- 16 *Décret réglementant en ce qui concerne les juifs, la profession d'avocat.*
Décret réglementant en ce qui concerne les juifs, les fonctions d'officier public ou ministériel.
- 18 *Décret étendant à l'Algérie la loi du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des juifs.*
- 22 *Loi relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs.* Le CGQJ peut nommer des administrateurs provisoires (aryanisation des biens).



- 27 **Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 5 de la loi du 2 juin 1941 remplaçant celle du 3 octobre 1940 portant le statut des juifs.**

AOÛT

- 11 **Décret réglementant en ce qui concerne les juifs la profession de médecin.**
- 13 Ordonnance des autorités d'Occupation portant confiscation de postes de TSF appartenant aux juifs.
- 14 **Décret fixant le délai prévu par l'article 3 du décret du 28 juillet 1941 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 5 de la loi du 2 juin 1941 portant le statut des juifs.**
- 20 Deuxième rafle de juifs à Paris. Ouverture du camp de Drancy.
- 22 **Décret portant application à l'Algérie de la loi du 21 juin 1941 réglant les conditions d'admission des étudiants juifs dans les établissements d'enseignement supérieurs.**

SEPTEMBRE

- 1^{er} **Loi portant modification de la loi du 29 mars 1941 créant un commissariat général aux questions juives.** Ce service est désormais rattaché au secrétariat d'État à l'Intérieur, qui en nomme le responsable par arrêté conjoint avec le vice-président du conseil.
- 5 A Paris, inauguration de l'exposition "Le Juif et la France" au Palais Berlitz.
- 13 **Décret étendant aux fonctionnaires tributaires de la caisse des retraites de l'Algérie certaines dispositions de la loi du 3 avril 1941 modifiant ou complétant notamment les lois du 17 juillet 1940, concernant les magistrats, fonctionnaires et agents civils ou militaires de l'État relevés de leurs fonctions, la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs et la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin.**

- 24 **Décret réglementant en ce qui concerne les juifs, la profession d'architecte.**
27 Ordonnance des autorités d'Occupation relative aux mesures économiques contre les juifs.

OCTOBRE

- 19 Création de la Police aux questions juives (PQJ).
20 **Décret portant règlement d'administration publique pour l'application en Algérie de la loi du 2 juin 1941 remplaçant celle du 3 octobre 1940 portant statut des juifs.**
28 **Loi complétant l'article 2 de la loi du 4 octobre 1940 sur les ressortissants étrangers de race juive.** Un représentant du CGQJ fait désormais partie de la commission chargée de l'organisation et de l'administration des camps d'internement.

NOVEMBRE

- 2 **Loi interdisant toute acquisition de fonds de commerce par les juifs sans autorisation.**
5 **Décret réglementant, en ce qui concerne les juifs, la profession de médecin en Algérie.**
Décret réglementant, en ce qui concerne les juifs, la profession d'avocat en Algérie.
Décret fixant les conditions d'admission des étudiants juifs dans les établissements d'enseignement supérieurs en Algérie.
13 **Loi rendant applicables à tous les territoires relevant du secrétariat d'État aux colonies les lois du 2 juin 1941 portant statut des juifs et prescrivant le recensement des juifs.**
17 **Loi modifiant les articles 1^{er}, 10, 14, 15, 17, 22 et 24 de la loi du 22 juillet 1941, relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs.**
Loi modifiant l'article 5 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs. De nombreuses professions sont désormais interdites aux juifs (banque, finance, presse, spectacle,...), sauf dans les emplois subalternes ou manuels.
Loi réglementant l'accès des juifs à la propriété foncière.
21 **Décret étendant à l'Algérie la loi du 22 juillet 1941 relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs.**
25 **Loi sur le jury.** Les juifs ne peuvent plus faire partie d'un jury criminel de cour d'assises.
27 Déchéance des parlementaires juifs.
29 **Loi instituant une union générale des israélites de France (UGIF).**
Décret réglementant, en ce qui concerne les juives, la profession de sage-femme en Algérie.

DÉCEMBRE

- 12 A Paris, 743 personnalités juives de nationalité française sont arrêtées.
19 **Loi modifiant la loi du 21 juin 1941 réglant les conditions d'admission des étudiants juifs dans les établissements d'enseignement supérieur.**
26 **Décret réglementant, en ce qui concerne les juives, la profession de sage-femme.**
Décret réglementant, en ce qui concerne les juifs, la profession de pharmacien.

1942

JANVIER

- 20 Conférence de Wannsee (Berlin) sur la « solution finale ».

FÉVRIER

- 3 ***Décret relatif à la réglementation en ce qui concerne les juifs de l'exercice de la profession d'officier ministériel en Algérie.***
- 7 Sixième ordonnance des autorités d'Occupation contre les juifs. Elle instaure une interdiction de sortie entre 20 heures et 6 heures, et une interdiction de changement de résidence.
- 10 ***Loi relative aux changements de noms, à la révision de certains changements de noms et à la réglementation des pseudonymes.*** Les juifs ne peuvent plus changer de nom, les décrets pris depuis 1870 peuvent être annulés et l'usage d'un pseudonyme est interdit sauf dérogation.
- 14 ***Décret portant création d'une union générale des Israélites d'Algérie.***
- 18 ***Loi fixant le statut des juifs indigènes de l'Algérie.***

MARS

- 24 Septième ordonnance des autorités d'Occupation contre les juifs. Elle modifie la troisième ordonnance du 26 avril 1941.
- 27 Départ de Compiègne du premier convoi de juifs pour un camp de concentration.

AVRIL

- 13 ***Décret relatif à l'application à l'Algérie de la loi du 17 novembre 1941 sur les entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs.***
- 6 ***Loi modifiant la loi du 29 mars 1941 créant un commissariat général aux questions juives.*** Ce service est dorénavant placé sous l'autorité directe du chef du gouvernement, qui en nomme le responsable. Louis Darquier, dit Darquier de Pellepoix, succède à Xavier Vallat au Commissariat général aux questions juives.
- 29 Huitième ordonnance des autorités d'Occupation contre les juifs. Obligation leur est faite en zone occupée de porter dès l'âge de six ans révolus l'étoile jaune.

JUIN

- 5 ***Décret réglementant en ce qui concerne les juifs, la profession dentaire.***
- 6 ***Décret réglementant en ce qui concerne les juifs, les professions d'artiste dramatique, cinématographique et lyrique.***
- 30 ***Loi relative aux délais de surenchère en matière de ventes de biens appartenant à des juifs.***

JUILLET

- 2 Accords Bousquet-Oberg de collaboration policière. La police française est chargée de l'arrestation des juifs étrangers et apatrides.
Loi interdisant aux juifs d'exploiter en Algérie des débits de boisson.
- 4 ***Décret étendant aux territoires relevant du secrétariat d'État aux colonies la loi du 22 juillet 1941.***
- 5 Vichy supprime la PQJ, trop inféodée aux autorités d'Occupation.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

POLICE
DES QUESTIONS JUIVES

DIRECTION RÉGIONALE
15ter, Avenue du Midi
Tél. 36-26
43-71

H.B
n° 3029

ÉTAT FRANÇAIS

Limoges, le 27 Août 1942



MONSIEUR LE SOUS PRÉFET
de SAINT AMAND MONROND (Cher)

Monsieur le Sous Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. ANTIGNAC, délégué régional de la Police des Questions Juives, pour la Région de Limoges, vient d'être nommé à la Direction de la Police des Questions Juives à VICHY, pour l'ensemble de la zone non occupée.

Par lettre du 13 Août 1942, M. Pierre LAVAL, Chef du Gouvernement, confirme la suppression de la Police des Questions Juives, qui prend le titre de : SECTION D'ENQUÊTE ET DE CONTRÔLE, rattachée au Commissariat Général des Questions Juives. Une circulaire, sous la signature de M. le Commissaire Général aux Questions Juives, informera officiellement Messieurs les Préfets en zone non occupée de ce changement.

Si notre dénomination change, nos attributions restent les mêmes.

Prenant, à la date de ce jour, la Direction de la Section d'Enquête et de Contrôle, pour la Région de Limoges, je viens vous assurer de la collaboration de mes services, qui vous reste acquise comme par le passé, et de mon entier dévouement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous Préfet l'expression de mes sentiments respectueux.

H. Lathier

H. LATHIER
Directeur de la Section d'Enquête et de Contrôle,
Délégué pour la Région de Limoges.



- 8 Neuvième ordonnance des autorités d'Occupation contre les juifs. Interdiction leur est faite de fréquenter les établissements de spectacle et autres établissements ouverts au public. Les juifs ne peuvent entrer dans les magasins qu'entre 15 et 16 heures.
- 15 **Loi modifiant l'article 1^{er} de la loi du 18 janvier 1941 instituant un stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse.** Les juifs sont exclus de l'obligation d'effectuer un tel stage.
- 16-17 Rafle du Vel'd'Hiv.
- 17 Pour la première fois en France, des familles avec des enfants sont déportées.

AOÛT

- 10 **Loi réprimant l'évasion des internés administratifs et la complicité en matière d'évasion.**
- 13 La Section d'enquête et de contrôle (SEC) remplace la PQJ.
- 26-28 Rafles de juifs en zone non occupée.

SEPTEMBRE

- 5 A Paris, inauguration de l'exposition "Le juif et la France".
- 9 **Décret réglementant en ce qui concerne les juifs la profession dentaire en Algérie.**
- 11 **Loi interdisant aux juifs l'exercice de certaines fonctions.** Loi concernant l'Algérie et qui étend la liste des fonctions interdites mentionnées dans l'article 2 de la loi du 2 juin 1941.

OCTOBRE

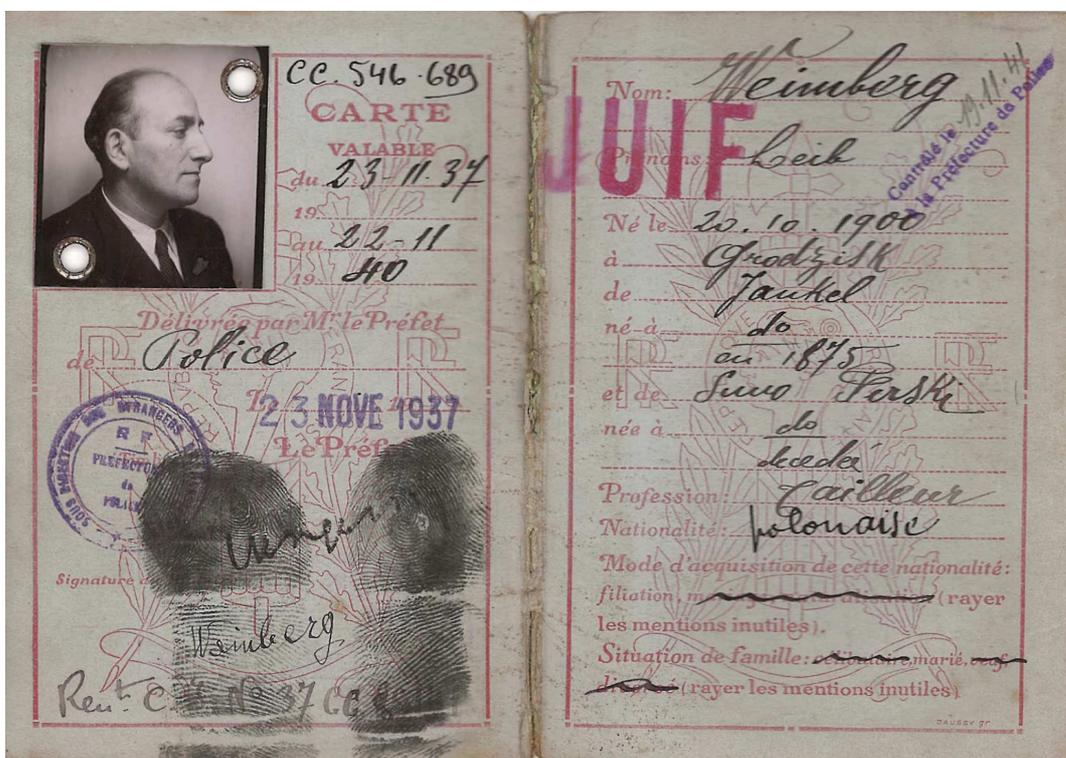
- 19 **Loi fixant en Algérie les conditions d'admission des élèves juifs dans les établissements publics d'enseignement autres que les établissements d'enseignement supérieur.**
Loi portant modification des articles 4 et 6 de la loi du 18 février 1942 fixant le statut des juifs indigènes d'Algérie.

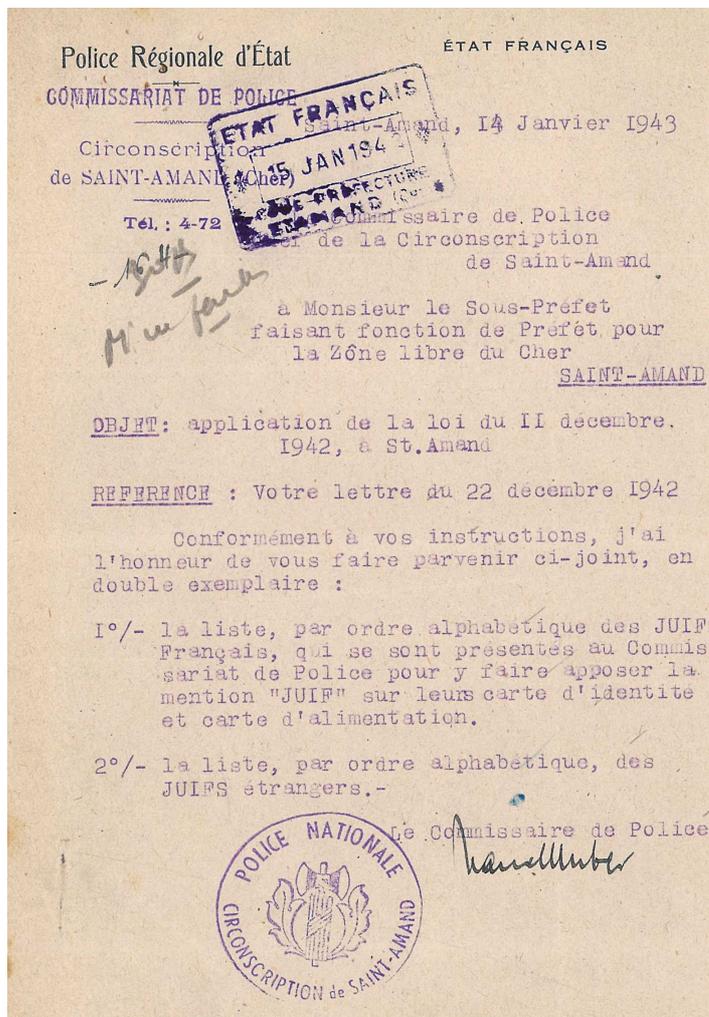
NOVEMBRE

- 9 **Loi relative au séjour et à la circulation des juifs étrangers.** Ceux-ci sont astreints à résidence dans leur commune et ne peuvent circuler qu'après avoir obtenu une autorisation des autorités de police.
- 10 **Arrêté créant une commission scientifique pour l'étude des questions de biologie raciale.** Cet organisme est créé par le CGQJ.
- 23 La commission scientifique pour l'étude des questions de biologie raciale devient Institut d'Anthropo-Sociologie, subventionné par le CGQJ. L'Institut sera inauguré le 22 décembre 1942 par le commissaire général aux questions juives.

DÉCEMBRE

- 2 Ordonnance des autorités d'Occupation concernant la dévolution au Reich allemand des biens des juifs possédant ou ayant possédé la nationalité allemande.
- 11 **Loi relative à l'apposition de la mention « juif » sur les titres d'identité délivrés aux israélites français et étrangers.**





- 20 Création de l'Union française pour la défense de la race (UFDR), association de propagande raciste présidée par Louis Darquier et financée par le CGQJ.

1943

JANVIER

- 22-24 Bataille de Marseille : rafle des juifs et destruction du quartier nord du Vieux Port.

MARS

- 24 Inauguration de l'Institut d'étude des questions juives et ethno-raciales (IEQJER), qui a vocation à dispenser un "savoir scientifique".⁵

OCTOBRE

- 2 L'UFDR et les autres associations satellites du CGQJ sont supprimées par les autorités allemandes, peu satisfaites des résultats obtenus.

⁵ Cet institut, administré par l'UFDR, fermera ses portes le 19 juin 1943, faute de public.

1944

FÉVRIER

- 26 Charles du Paty de Clam est nommé commissaire général aux questions juives.

MAI

- 17 Joseph Antignac est nommé secrétaire général aux questions juives⁶. Il remplace de fait Charles du Paty de Clam, commissaire général aux questions juives qui est mis en congé.

JUIN

- 16 Marc Bloch, historien et résistant est abattu par les Allemands.
20 Assassinat de Jean Zay, ancien ministre du Front Populaire, par des miliciens.

JUILLET

- 7 Assassinat de Georges Mandel, ancien ministre, par des miliciens.

AOÛT

- 17 Départ de Drancy du dernier convoi de déportés juifs.
30 Fermeture officielle du CGQJ à Paris.

SEPTEMBRE

- 1^{er} Fermeture officielle du CGQJ à Vichy.

⁶ Il ne prendra ses fonctions que le 1^{er} juin.